



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 69482

## Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur la gestion des effectifs de l'hôpital public. Alors que la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite n'a jamais été appliquée aux hôpitaux, les effectifs, depuis dix ans, n'ont cessé de croître, créant ainsi quelque 100 000 emplois. Or, en 2009, l'effectif permanent a reculé de 1 800 postes parmi les soignants et les non-soignants (soit 0,2 % de l'effectif total). Cela amorce une baisse des effectifs d'autant plus nette qu'entre 2008 et 2015, il va y avoir 220 000 départs à la retraite. Au regard des critiques formulées par la Cour des comptes dans son rapport sur "les effectifs de l'État" de 1980 à 2008 - incapacité d'analyser les besoins et de programmer les effectifs en conséquence et primauté des considérations budgétaires de court terme - elle l'interroge sur la stratégie de gestion efficiente des effectifs de l'hôpital public en accord avec la qualité de sa mission de service public.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69482

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 janvier 2010, page 770

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)